

QUANTITÉ QUOTIDIENNE DE MATÉRIEL À REMETTRE À L'USAGER

PROGRAMME RÉGIONAL D'ANTIBIOTHÉRAPIE INTRAVEINEUSE AMBULATOIRE ET À DOMICILE (ATIVAD)

| NOMBRE DE DOSES /JOUR | CATHÉTER EN PLACE | QUANTITÉ DE MATÉRIEL | MATÉRIEL À AJOUTER SI PAR GRAVITÉ | MATÉRIEL À AJOUTER SI PAR INFUSEUR DE TYPE INTERMATE | ADMINISTRATION PAR POMPE CADD®-SOLIS VIP |
|-----------------------|--|---|-----------------------------------|--|--|
| ID | CCIVP (Cathéter central intraveineux périphérique) de type PowerPicc ou Groshong | 2 seringues de 10 ml NaCl 0.9 % * 1 seringue pré-remplie de 3 ml d'héparine 10 unités/ml * 4 tampons d'alcool 70 % | 1 tubulure par gravité | Pochette de transport | Peu importe le cathéter |
| | Cathéter intraveineux périphérique | 2 seringues de 10 ml NaCl 0.9 % * 3 tampons d'alcool 70 % | | | |
| BID | CCIVP de type PowerPicc ou Groshong | 4 seringues de 10 ml NaCl 0.9 % * 2 seringues pré-remplies de 3 ml d'héparine 10 unités/ml * 8 tampons d'alcool 70 % | 2 tubulures par gravité | Pochette de transport | Tubulures à pompe Celles requises pour les changements de tubulures. Piles 4 piles à changer 2 fois par semaine |
| | Cathéter intraveineux périphérique | 4 seringues de 10 ml NaCl 0.9 % * 6 tampons d'alcool 70 % | | | |
| TID | CCIVP de type PowerPicc ou Groshong | 6 seringues de 10 ml NaCl 0.9 % * 3 seringues pré-remplies de 3 ml d'héparine 10 unités/ml * 12 tampons d'alcool 70 % | 3 tubulures par gravité | Pochette de transport | Pochette de transport |
| | Cathéter intraveineux périphérique | 6 seringues de 10 ml NaCl 0.9 % * 9 tampons d'alcool 70 % | | | |

Si l'utilisateur est **autonome** dans ses soins : tout le matériel est fourni par le Centre hospitalier.

Lorsque l'utilisateur est autonome pour l'administration de son antibiotique, 1 seringue vide de 10 ml, 1 aiguille et 1 tubulure supplémentaire peuvent être requises pour la durée complète du traitement.

Si l'utilisateur est **non-autonome** dans ses soins : le Centre hospitalier fournit le matériel pour le 1^{er} 24 heures. Par la suite, tout le matériel est fourni par le CIUSSS de la Capitale-Nationale.

* L'utilisateur doit se procurer le matériel à sa pharmacie communautaire, mais le CH ou le CIUSSS-CN fournit du matériel jusqu'à ce que l'utilisateur puisse l'obtenir.